



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique des interruptions de grossesse

Description

La statistique des interruptions de grossesse (StatIVG) renseigne sur l'état actuel et l'évolution des interruptions de grossesse en Suisse.

Méthodologie

Méthodologie utilisée :

La statistique des interruptions de grossesse est une enquête exhaustive établie sur la base des indications communiquées par les médecins (obligation de déclarer). Première année de référence des statistiques : 2006. Les données plus anciennes sont reprises des statistiques précédentes. Disponible sous forme électronique à partir de 2007.

Variables utilisées :

- interruptions de grossesse pratiquées en Suisse par des établissements autorisés (à la demande de la femme concernée ou sur indication médicale),
- canton de résidence (domicile civil), âge de la femme (année de naissance),
- durée de la grossesse avant l'interruption (en semaines),
- date de l'interruption,
- méthode utilisée.

Caractéristiques supplémentaires pour les cantons utilisant la version complète du questionnaire de l'OFS:

- type d'intervention (ambulatoire ou stationnaire),
- lieu de l'administration des médicaments (en cas de méthode médicamenteuse),
- motif de l'interruption,
- nombre d'interruptions de grossesse à ce jour,
- contraception utilisée au moment de la conception,
- nationalité,
- autorisation de séjour (pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse),
- état civil,
- type de ménage,
- nombre d'enfants,
- date de la dernière naissance (mois/année),
- activité principale actuelle,
- formation achevée la plus élevée.

Date / période de l'enquête :
annuelle

Périodicité de la publication :
année civile

Degré de régionalisation
Suisse et cantons

Appariements utilisés :
Il n'est procédé à aucun appariement pour la production de la statistique des interruptions de grossesse

Qualité des informations statistiques :
La collecte des données au niveau national permet des comparaisons entre régions ou

avec d'autres pays.

Point faible de la statistique des interruptions de grossesse: le nombre de variables collectées diffère d'un canton à l'autre en fonction de la version du questionnaire utilisée (version courte ou version complète du questionnaire OFS).

Politique de révision

Mise à jour du questionnaire le 1^{er} février 2021

Bases légales

Code pénal, art. 119, ch. 5 (révision du 23 mars 2001)

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS), en collaboration avec les médecins cantonaux, section Santé de la population

+41 58 463 67 00

interruptio@bfs.admin.ch
